



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2019

### Délibération n° 06

**Date de convocation**

11.10.19

**Date d'affichage**

15.10.19

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

**Objet : Demande de Labellisation Information Jeunesse**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés**

M. JM. GUILBOT par Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH par Mme J. FOURGEUX – Mme D. REDSTONE par Mme M. GEORGET – M. BAFFIE par Mme J. BREDAS – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Monsieur Christian GHIS a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l'avis de la commission Animation et Vie Locale,

CONSIDERANT l'importance de l'accès à l'information de tout ordre pour les jeunes combs-la-villais et l'utilité de fonctionner en réseau pour en garantir l'actualisation,

CONSIDERANT le rôle d'une Structure d'Information Jeunesse dans l'accueil, l'information et l'orientation en faveur des jeunes de Combs-la-Ville et de Sénart,

CONSIDERANT les axes prioritaires définis par le Projet Educatif de Territoire et notamment l'axe 3 visant à former et accompagner les jeunes et les futurs citoyens,

CONSIDERANT les missions confiées au Point Information Jeunesse qui bénéficie du Label Information Jeunesse depuis 2015 et dont l'agrément s'achève en novembre 2019.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de solliciter la labellisation d'une structure d'Information Jeunesse.

**APPROUVE** les principes de la labellisation triennale Information Jeunesse 2020-2022.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ce document ou toute pièce afférente à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 22 octobre 2019

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -